



VILLE DE ARUE

Délibération du Conseil Municipal N°2025/03 du 11 février 2025

Relative au projet de création d'un bureau de vote supplémentaire

Date de convocation

05 février 2025

Date de séance

11 février 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	30
Présents	28
Procuration	04
Votants	32
Pour	32
Contre	00
Abstention	00

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à dix-sept heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Teura IRITI, Maire.

Etaient présents à l'examen de la présente délibération :

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration
Mme Teura IRITI	X		
M. Gilles TEAUNA	X		
Mme Vahinetua TUAHU	X		
M. Jacky BRYANT	X		
Mme Anna YON YUE CHONG	X		
M. Edgar TEHAHE	X		
Mme June FREELAND		X	Jérémie CHAINE
M. Errol BENNETT	X		
Mme Laïza PEU	X		
Mme Turia ARAPA		X	Tehani YAO
M. Francis BONNO	X		
Mme Micheline BANNER	X		
Mme Bernadette VANE	X		
M. Clet HAMBLIN		X	
M. Claudino TEHAMOANA	X		
M. Yves TERIITAU		X	Heimanu TERAÏ
M. Jérémie CHAINE	X		
Mme Taiana TEHEÏ	X		
Mme Mirella TEIKITOHE	X		
Mme Muriel LYAU	X		
M. Heimanu TERAÏ	X		
Mme Tehani YAO	X		
M. Raanui ARIITAI	X		
Mme Moeata MALINOWSKI		X	Hurimana TEIHO
M. Lémuel BROTHERS	X		
M. Hurimana TEIHO	X		
Mme Mélodie TEARIKI	X		
Mme Eve VOHI	X		
M. Frédéric DAFNIET	X		
Mme Tahiapitiani TIMAU	X		
M. Tepuanui SNOW	X		
M. Atonia MAITIA	X		
M. Joël BONNO	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'article R.40 du code électoral ;
- Vu la circulaire NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
- Vu la délibération n°97/09 du 28 avril 1997 portant création de deux (2) bureaux de vote supplémentaires ;
- Vu la délibération n°2006/25/ARUE du 30 mai 2006 relative au projet de création de bureaux de vote supplémentaires ;
- Vu la demande du 16 mars 2022 de la commission de contrôle de créer un ou plusieurs bureaux de vote supplémentaire ;
- Vu la décision du Maire portant création d'un bureau de vote supplémentaire en date du 22 janvier 2025 ;
- Ouï les explications fournies par Madame Teura IRITI, Maire ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 11 février 2025.

Le Conseil Municipal adopte

Article 1. - La création d'un bureau de vote supplémentaire qui se présente comme suit (voir annexe) :

Bureau de vote	Début du PK	Fin du PK	Coté	Observations
BUREAU 1	3.100	3.600	Mer et Montagne	
BUREAU 2	3.600	4.550	Mer et Montagne	
BUREAU 3	4.800		Montagne	Erima social / route d'urbanisation / Mont Thabor
BUREAU 4	4.800		Montagne	Erima résidentiel / Moetarava / Terua / Tiare Iti
BUREAU 5	4.550	5.510	Mer et Montagne	
BUREAU 6	5.510	6.700	Mer et Montagne	
BUREAU 7	6.360 et 6.700	8.300	Mer et Montagne	Tefaaroa

Article 2. - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3. - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Le secrétaire de séance



Vahinetua TUAHU



Madame le Maire



Teura IRITI

Madame le Maire atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis à la Subdivision administrative des Iles du Vent

Le... 13 FEV. 2025

Et notifié à l'intéressé(e) ou publié

Le... 13 FEV. 2025

Note explicative du projet de la délibération n°2025/03 du 11 février 2025

Relative au projet de création d'un bureau de vote supplémentaire

La dernière délibération créant un 6^{ème} bureau de vote à Arue remonte à 2006 (délibération n°2006/25/ARUE du 30 mai 2006). Depuis cette année-là, le nombre d'électeurs par bureau a évolué et les 7197 électeurs aujourd'hui sont répartis comme suit :

Bureau de vote	Nombre d'électeur
Bureau de vote n°1	1045
Bureau de vote n°2	1348
Bureau de vote n°3	881
Bureau de vote n°4	1122
Bureau de vote n°5	1598
Bureau de vote n°6	1203
TOTAL	7197

Nous pouvons constater que les bureaux n°2, 4, 5 et 6 comptent un nombre important d'électeurs alors que le nombre moyen recommandé d'électeurs par bureau est de 800 à 1 000.

Par ailleurs, lors des dernières élections, ces bureaux avec leurs effectifs avaient toujours un afflux d'électeurs formant ainsi des files d'attente importantes.

Aussi, afin de remédier à cette difficulté, il est proposé d'augmenter le nombre de bureau à 7 où, les 7 197 électeurs seront alors répartis d'une manière équitable tout en respectant les zones attribuées par bureau comme suit :

Bureau de vote	Nbre d'électeurs	Début du PK	Fin du PK	Coté	Observations
BUREAU 1	1 056	3.100	3.600	Mer et Montagne	
BUREAU 2	1 033	3.600	4.550	Mer et Montagne	
BUREAU 3	1 002	4.800		Montagne	Erima social / route d'urbanisation / Mont Thabor
BUREAU 4	1 001	4.800		Montagne	Erima résidentiel / Moetarava / Terua / Tiare Iti
BUREAU 5	1 027	4.550	5.510	Mer et Montagne	
BUREAU 6	1 052	5.510	6.700	Mer et Montagne	
BUREAU 7	1 026	6.360 et 6.700	8.300	Mer et Montagne	Tefaaroa

Cette proposition de création d'un bureau supplémentaire a été présentée aux membres de la commission de contrôle des listes électorales le 29 janvier 2025, qui ont donné un avis favorable à cette proposition.

Tel est l'objet du projet de délibération qui est soumis à l'approbation de notre conseil.

Annexe du projet de délibération n°2025/03 du 11 février 2025

Relative au projet de création d'un bureau de vote supplémentaire

La signalétique des bureaux de vote

Bureau de vote	C/MER	C/MONTAGNE
1	PK 3,110 SERVITUDE TEXIER-MACLET	PK 3,200 SERVITUDE TAERO – MARAEAURIA
1	PK 3,130 SERVITUDE MOLLON	PK 3,220 SERVITUDE ATANI
1	PK 3,210 SERVITUDE MARCILLAC	PK 3,235 SERVITUDE BOOSIE
1	PK 3,210 RUE AHITITERA	PK 3,250 SERVITUDE BRYANT
1	PK 3,235 SERVITUDE TOTO HERAULT	PK 3,280 SERVITUDE FONTAINE
1	PK 3,335 SERVITUDE BENJAMIN DEANE	PK 3,335 SERVITUDE POSTAIRE LE MARAIS
1	PK 3,415 RUE RAIHAU – PIHATARIOE	PK 3,375 RUE TAMAHANA
1	PK 3,475 SERVITUDE MICHELI – PIHATARIOE	PK 3,375 SERVITUDE MONNOT
1	PK 3,515 SERVITUDE TEMUHU	PK 3,475 SERVITUDE TEIRIIRI
1	PK 3,520 SERVITUDE HANDERSON	PK 3,495 SERVITUDE JEAN HANDERSON
1	PK 3,545 SERVITUDE TAVANA ROSA RAOUL	
1	PK 3,545 SERVITUDE AHITITERA	

Bureau de vote	C/MER	C/MONTAGNE
2	PK 3,600 RUE ARAHIRI	PK 3,815 SERVITUDE BONNO-TERUA - DOMAINE PUBLIC MILITAIRE
2	PK 3,900 SERVITUDE MAEVA	PK 3,815 SERVITUDE ALEXANDRE BONNO
2	PK 3,940 SERVITUDE TAVAE	PK 4,215 RUE VAIANAUNAU
2	PK 3,955 SERVITUDE MANEA	PK 4,380 SERVITUDE VAIATA
2	PK 4,000 SERVITUDE KAHAIA	PK 4,480 SERVITUDE VAIMOANA
2	PK 4,010 SERVITUDE PU'O'ORO	PK 4,530 SERVITUDE PAPAQA
2	PK 4,160 SERVITUDE LEFAIT	
2	PK 4,243 SERVITUDE SIAO - WONG	
2	PK 4,413 SERVITUDE HAMON-ASTIER	
2	PK 4,478 SERVITUDE ANDY COWAN	

Bureau de vote	C/MER	C/MONTAGNE
----------------	-------	------------

3		PK 4,780 ROUTE DE ERIMA SOCIAL
3		PK 4,780 ROUTE D'URBANISATION
3		PK 4,780 ROUTE MONT THABOR

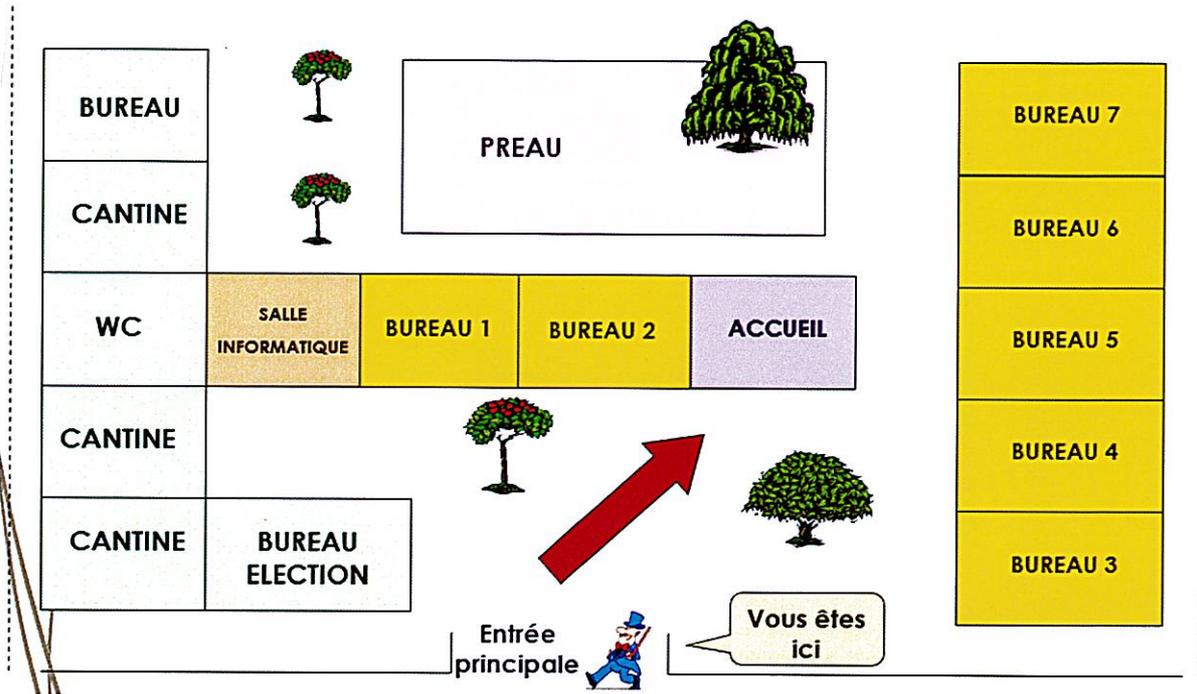
Bureau de vote	C/MER	C/MONTAGNE
4		PK 4,780 ROUTE DE ERIMA-LOT RESIDENTIEL
4		PK 4,780 ROUTE DE ERIMA-LOT TERUA
4		PK 4,780 ROUTE DE ERIMA-LOT TIARE ITI
4		PK 4,780 ROUTE DE ERIMA-LOT MOETARAVA

Bureau de vote	C/MER	C/MONTAGNE
5	PK 4,568 SERVITUDE JOINVILLE	PK 4,610 SERVITUDE TAPOA COWAN
5	PK 4,578 SERVITUDE COWAN	PK 4,690 SERVITUDE TERIITARIA A TU A POMARE
5	PK 4,588 SERVITUDE MINONA COWAN	PK 5,000 SERVITUDE PARUAU
5	PK 4,668 SERVITUDE ISABELLE COWAN	PK 5,335 ROUTE HEIRAI-VAIPOOPOO
5	PK 4,698 RUE TAPETA DEANE	
5	PK 4,878 SERVITUDE SMITH	
5	PK 4,978 SERVITUDE TAHIPU	
5	PK 5,068 SERVITUDE ROULEAU	
5	PK 5,098 SERVITUDE MOUX	
5	PK 5,168 SERVITUDE SOPHIE BRYANT	
5	PK 5,188 SERVITUDE RICHARD NOBLE	
5	PK 5,203 SERVITUDE MAX NOBLE	

Bureau de vote	C/MER	C/MONTAGNE
6	PK 5,593 SERVITUDE KRAINER	PK 5,515 SERVITUDE BERNIERE VAIPOOPOO
6	PK 5,633 SERVITUDE JOCQUANT	PK 5,675 SERVITUDE PIPINE
6	PK 5,703 SERVITUDE TAHARUE TEARIKI	PK 5,810 SERVITUDE FAIVRE
6	PK 5,803 RUE VAITIARE	PK 5,825 SERVITUDE FAATOA PAETAHA
6	PK 5,833 SERVITUDE FARETETOREA	PK 5.850 SERVITUDE MIHITUA
6	PK 5,943 SERVITUDE NIMAU	PK 5,950 SERVITUDE TEARAPAE
6	PK 5,958 SERVITUDE ETETERA BENNETT	PK 5,995 SERVITUDE TEAUNA
6		PK 6,055 SERVITUDE TIAOAO
6		PK 6,180 SERVITUDE TETUANUI
6		PK 6,200 SERVITUDE MARTINEZ
6		PK 6,450 SERVITUDE VETEA TETUANUI
6		PK 6,690 SERVITUDE ROO TEAUNA

Bureau de vote	C/MER	C/MONTAGNE
7	PK 6,923 SERVITUDE HELENE VERRY-RICHECOEUR	PK 6,360 ROUTE TEFAAROA
7	PK 7,293 SERVITUDE AMARU	PK 6,705 SERVITUDE BENNETT
7		PK 6,795 SERVITUDE SNOW MICHEL
7		PK 6,815 SERVITUDE FAVEREAU
7		PK 6,975 SERVITUDE TEREKA
7		PK 7,000 SERVITUDE OROHENA
7		PK 7,040 SERVITUDE THUNOT
7		PK 7,340 SERVITUDE BRINCKFIELDT
7		PK 7,760 SERVITUDE FAATEANOANO
7		PK 8,250 ROUTE DE LA CITE JAY

Implantation des bureaux de vote



Cartographie des bureaux de vote

